



Distr. générale  
18 octobre 2015

Français  
Original : anglais



## Programme des Nations Unies pour l'environnement

**Comité de négociation intergouvernemental  
chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant  
sur le mercure**

**Septième session**

Mer morte (Jordanie), 10–15 mars 2016

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : organisation des travaux**

### **Note de scénario pour la septième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure**

#### **Note du Président**

1. La présente note de scénario, que j'ai établie en concertation avec le Bureau, expose nos plans ainsi que nos attentes générales pour la septième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé de préparer la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure. L'objet de la note est d'aider les Parties et autres participants à se préparer pour cette session afin qu'elle aboutisse à une heureuse issue et à prendre d'autres mesures en vue de la première réunion de la Conférence des Parties.

2. À sa septième session, le Comité examinera les questions qui lui ont été adressées depuis sa sixième session et continuera l'examen des questions énoncées dans la résolution sur les arrangements provisoires convenus par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Kumamoto (Japon), les 10 et 11 octobre 2013.

#### **Objectif de la septième session**

3. L'objectif de la septième session est de continuer à préparer l'entrée en vigueur de la Convention et de faire d'importants progrès en vue de la première réunion de la Conférence des Parties, en parvenant en particulier à un accord sur un certain nombre de questions sur lesquelles il sera demandé à la Conférence d'adopter des décisions à cette réunion. En outre, j'espère que nous pourrions progresser encore sur des questions de politique générale plus délicates afin de pouvoir les soumettre à la première réunion de la Conférence des Parties pour examen.

---

\* PNUE(DTIE)/Hg/INC.7/1.

## **Calendrier et modalités de l'organisation de la septième session**

4. Compte tenu des nombreuses questions à examiner avant la tenue de la première réunion de la Conférence des Parties, il a été décidé que la septième session durerait six jours. Elle sera ouverte le jeudi 10 mars 2016 à 10 heures et sera close le mardi 15 mars 2016 à 18 heures. Nous avons décidé de travailler à raison de deux séances plénières par jour qui, selon nos prévisions, nous donneront suffisamment de temps pour les débats. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de prévoir une séance plénière dans la soirée.

5. Suite aux bons résultats produits par les manifestations tenues lors de la sixième session, je me suis rangé à l'avis qu'il devrait y avoir des occasions d'organiser un nombre limité de manifestations parallèles à l'heure du déjeuner, au cours desquelles les efforts entrepris aux fins de la ratification et de la mise en œuvre rapide de l'instrument pourraient être mis en évidence grâce à des exposés et des échanges d'informations. Je vous encourage à participer, dans la mesure du possible et sans détourner l'attention des négociations, à ces activités parallèles qui permettront à chacun d'entre nous d'obtenir des informations utiles à mesure que l'entrée en vigueur de la Convention approche.

6. Les représentants sont invités à mettre à profit la journée du mercredi 9 mars 2016 pour les consultations régionales et les éventuelles discussions interrégionales afin d'être prêts pour l'ouverture de la session, le jeudi 10 mars 2016. Des salles de conférence seront mises à disposition, selon les besoins, pour ces consultations et discussions.

## **Progrès accomplis à la sixième session et décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires**

7. À notre sixième session, nous avons bien progressé dans plusieurs domaines et avons adopté les formulaires conçus au titre de l'article 3 de la Convention sur les sources d'approvisionnement en mercure et le commerce, et de l'article 6 sur les dérogations accessibles aux Parties sur demande. Nous avons eu de bons débats initiaux sur d'autres questions, dont celle de l'établissement des rapports et celles du règlement intérieur et des règles de gestion financière de la Conférence des Parties. Nous avons, pour certaines questions, convenu de reprendre les discussions là où nous les avons laissées à la fin de la sixième session. Pour d'autres, il a été demandé au Secrétariat de préparer des documents supplémentaires pour examen à la septième session, en se basant, dans certains cas, sur les informations communiquées par les gouvernements et organisations compétentes. Je remercie tous ceux qui ont fourni de telles informations, et me félicite de la poursuite de l'examen des questions précitées. Enfin, j'aimerais attirer l'attention sur les progrès accomplis lors de la sixième session sur les questions financières et sur les travaux supplémentaires menés pendant l'intersession. Je profite de cette occasion pour remercier les coprésidents du processus intersessions de leur dévouement et de leur ardeur au travail, grâce auxquels des documents supplémentaires sont maintenant disponibles pour examen.

8. J'aimerais rappeler que lors de la Conférence de plénipotentiaires, nous avons adopté non seulement la Convention, ce qui a permis de l'ouvrir à la signature, mais aussi un certain nombre de résolutions qui orienteront nos travaux au cours de la période transitoire, y compris l'établissement de relations de travail avec d'autres organisations. Nos travaux sont guidés par la résolution sur les dispositions provisoires, à laquelle nous consacrerons l'essentiel de cette septième session. Je ne doute pas que nous serons à même d'aborder toutes ces questions d'une manière coordonnée.

## **Préparation en vue de la septième session**

9. Comme pour les précédentes sessions du Comité, je tiens à souligner qu'il importe que les délégations se préparent soigneusement pour la septième session. Nous serons saisis d'un grand nombre de documents portant notamment sur les questions administratives liées au fonctionnement futur de la Conférence des Parties et son financement, les questions opérationnelles liées aux activités prévues dans le cadre de la Convention, les questions techniques liées aux activités nationales prévues dans le cadre de la Convention ainsi que les questions de politique générale telles que le financement après l'entrée en vigueur de la Convention.

10. J'encourage vivement toutes les Parties à se présenter à la septième session en étant parfaitement au fait de ces questions et notamment des sections pertinentes de la Convention et des besoins propres au pays en ce qui concerne certaines structures et certains processus et en ayant compris en détail les documents de la réunion et leur contenu. Les discussions des réunions régionales préalables à la session contribueront dans une certaine mesure à cette préparation.

11. Je pense que nous pourrions nous inspirer, s'il y a lieu, des exemples et structures présentés par les accords multilatéraux sur l'environnement qui fonctionnent déjà, dans le domaine des produits chimiques et des déchets, tout en prenant note et en tenant compte des exigences spécifiques de la

Convention de Minamata. J'ai pleinement conscience des contributions apportées par le secrétariat provisoire et du fait qu'il a collaboré étroitement avec le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à la préparation des documents soumis à notre examen.

12. D'autres organisations ont été également invitées à contribuer à l'élaboration des documents lorsque cela était utile, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé et le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial. J'espère donc, s'agissant de nombre de ces questions, que nous serons à même d'accomplir des progrès dans de nombreux domaines. Je tiens à signaler les progrès accomplis à notre sixième session au sujet des procédures et des structures requises au moment de l'entrée en vigueur de la Convention afin que les Parties puissent en respecter les obligations.

13. Dans certains domaines, les nouvelles idées apportées par les Parties après la sixième session serviront de point de départ des discussions, et je me félicite d'être en mesure de favoriser l'élaboration de propositions plus détaillées. D'autres documents ont simplement pour objet d'informer de sorte que le Comité n'aura qu'à prendre note des progrès faits à ce jour.

14. Nous devons répartir notre temps de travail entre les débats en plénière permettant de recueillir toutes les vues et les travaux plus détaillés en petits groupes destinés à l'examen plus approfondi de certaines questions. Ces deux types de discussion seront nécessaires avant que nous puissions parvenir à un consensus.

15. Je vous encourage vivement à procéder aux consultations nécessaires, aux niveaux national et régional, à la fois avant et pendant la réunion, ainsi qu'à saisir l'occasion offerte pour tenir des consultations avec d'autres régions et délégations, selon que vous le jugerez approprié. Être bien préparés pour la session nous permettra de faire davantage de progrès. Cette session étant probablement la dernière du Comité de négociation intergouvernemental, il est important de régler le plus de questions possible en vue de leur présentation à la Conférence des Parties à sa première réunion. Des progrès notables ont été accomplis à la sixième session; cependant, un certain nombre de questions reste en suspens à ce stade. Mon intention est, dans la mesure du possible, de transmettre à la Conférence des Parties à sa première réunion, en vue de leur adoption formelle, des propositions détaillées sur lesquelles le Comité s'est mis d'accord. Comme nous nous pencherons pour la première fois sur certains sujets, dont ceux des orientations à l'intention des Parties concernant l'article 8 de la Convention relatif aux émissions et des propositions concernant le programme international spécifique demandé par l'article 13 pour soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique, je vous encourage à porter une attention particulière aux documents connexes lors de votre préparation en vue de la session.

16. Comme toujours, je vous encourage à garder à l'esprit les nombreux autres informations et documents mis à disposition avant et pendant les négociations. Le Secrétariat fournira, comme il l'a fait lors des sessions précédentes, une mise à jour des informations en indiquant le rapport qu'elles entretiennent avec les questions de fond (voir PNUE(DTIE)/Hg/INC.7/INF/2). Je vous encourage également à prendre bonne note des autres documents d'information que le Secrétariat mettra à disposition, qui revêtent aussi une grande importance pour nos travaux.

#### **Organisation des travaux à la septième session**

17. Nous disposerons, au cours de la septième session, de six jours pour entreprendre nos travaux. Cela représente 36 heures de séance plénière, mais il nous faudra en consacrer une certaine partie à des questions d'organisation et d'administration, en particulier les premier et dernier jours de la session. Il nous faudra débattre très efficacement si nous voulons utiliser au mieux le temps qui nous est compté. J'encourage donc les représentants à aborder la session dans un esprit de conciliation et à faire porter leurs efforts sur les questions essentielles plutôt que sur les subtilités de la rédaction.

18. Je souhaiterais qu'au cours de la septième session, nous nous concentrons sur ce qu'il nous reste à faire avant l'entrée en vigueur de la Convention et la première réunion de la Conférence des Parties. Il nous faut travailler en coopération et efficacement afin de maximiser les occasions de débat et de progresser au maximum dans le temps qui nous est imparti.

19. Afin d'utiliser ce temps le plus efficacement possible, j'espère que nous saurons traiter avec diligence les éléments de l'ordre du jour concernant l'organisation des travaux et les déclarations à caractère général. Je souhaiterais donc, autant que faire se peut, que les observations qui seront faites aient un caractère régional plutôt qu'elles n'expriment les positions des différents gouvernements et autres participants. J'accueillerai avec satisfaction les observations liminaires soulignant les progrès accomplis depuis la Conférence de plénipotentiaires. Pour gagner du temps, j'encourage les participants à soumettre au Secrétariat les déclarations nationales ainsi que les déclarations d'autres participants afin qu'elles puissent être téléchargées sur l'intranet. Nous pourrions ainsi entrer rapidement dans le vif de nos travaux.

#### **Recours à des groupes restreints**

20. Pour que nos débats progressent, il pourrait être nécessaire de renvoyer certaines questions à des groupes restreints pour un examen plus approfondi. J'espère toutefois qu'il sera recouru le moins possible à ces groupes et que le plus grand nombre possible de questions pourront être réglées en plénière. J'espère en particulier que les questions de politique générale seront résolues en plénière et que nous pourrions ensuite recourir aux groupes restreints de représentants gouvernementaux pour faire en sorte que les choix politiques faits au sein de groupes plus larges soient fidèlement rendus. Les résultats des délibérations des groupes restreints seront bien sûr présentés au Comité pour examen en plénière.

21. Le Bureau et moi-même sommes parfaitement conscients des difficultés rencontrées par de nombreuses délégations qui doivent prendre part à un large éventail de débats parallèles; c'est pourquoi nous nous emploierons à limiter le nombre de réunions simultanées des groupes restreints. Les décisions nécessaires concernant les groupes et les horaires de leurs réunions seront prises en consultation avec le Bureau, mais dépendront en définitive du déroulement de la session.

22. Le Bureau et moi-même avons travaillé pendant l'intersession en prévision de la septième session, notamment par le biais de conférences téléphoniques et de réunions; cette étroite coordination se poursuivra avant et pendant la session. Nous comptons que la septième session nous offrira la possibilité de faire de grands progrès dans des domaines revêtant la plus haute importance pour les Parties entreprenant de mettre en œuvre la Convention.

#### **Résultat escompté de la septième session**

23. Nous attendons de la septième session qu'elle nous permette de nous entendre sur un certain nombre de points qui doivent être réglés avant l'entrée en vigueur de la Convention ou adoptés par la Conférence des Parties à sa première réunion. Je vous rappelle que, comme cette session du Comité de négociation intergouvernemental est censée être la dernière, nous devons nous employer à boucler autant de dossiers que possible afin de permettre à la Conférence des Parties d'accomplir ses travaux avec efficacité. S'il y a lieu, nous devrions envisager d'adopter certains textes à titre provisoire, en particulier ceux des documents d'orientation sur lesquels on est parvenu à un accord. Cela permettrait aux Parties de les utiliser avec confiance, en tenant compte de leur statut, dans l'intervalle entre l'entrée en vigueur de la Convention et la première réunion de la Conférence des Parties.

24. Le Bureau et moi-même sommes confiants que le Comité atteindra l'objectif que nous nous sommes fixé en ce qui concerne les préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties et qu'à la septième session, nous résoudrons nombre de questions en suspens et formulerons un ensemble solide de recommandations et de propositions pour aller de l'avant. Si nous nous attelons à cette tâche en faisant preuve de souplesse et dans un esprit de coopération tout en travaillant avec acharnement, la réalisation de cet objectif est possible.

25. En conclusion, j'encourage vivement tous les représentants à se préparer pour que nous puissions achever nos travaux dans un tel esprit. J'attends avec un très grand intérêt de travailler avec vous à nouveau durant la septième session du Comité, en mars 2016.

Fernando Lugris

Président